



COPIE

N° de rôle 19/07035

AUDIENCE DE VENTE

21 JUIN 2024
à 9 H 30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
DIAGNOSTICS FOSSE SEPTIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

ET LE

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES THOMANN, Avocat associé de la SCP DRAP HESTIN NARDINI FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 835101 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, le dire informatif concernant le diagnostic de la fosse septique :

Le diagnostic de la fosse septique réalisé par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE en date du 7 juin 2024

Ce rapport est à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 15 octobre 2019 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience du 20 décembre 2019 des biens suivants :

Sur la COMMUNE DE GAREOULT – Quartier les Esclapeyredes – section A 1954 lieudit Impasse des Chênes pour une contenance de 17 ares et 48 centiares.

Saisis à l'encontre de :

Ledit rapport contient 2 pages qui ont été numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture faite.

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
LAURENCE MARDINI - CLAUDE HESTIN
ANGÉLIQUE FERNANDES THOMANN
AVOCATS au BARREAU de DRAVIGNYMAN
60, rue du Couvent - 83500 FREGUS
Tél. 04 94 51 48 33 - Fax 04 94 44 27 94
dianehestin@wanadoo.fr
e-mail: vergerdesferas@wanadoo.fr
Tél. 04 94 73 98 00 - Fax 04 94 73 00 56
sept@wanadoo.fr
SIRI T 823 063 849 00001

Agglomération PROVENCE VERTE

Quartier de Paris -174 Route Départementale 554 - 83170 BRIGNOLES
04 98 05 27 10 - contact@caprovenceverte.fr - www.caprovenceverte.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif

CHEZ SELARL ACTAZUR
RESIDENCE GIORDANENGO
27 AVENUE LAZARE CARNOT
83300 DRAGUIGNAN

Brignoles, le 7 juin 2024

RAPPORT DE VISITE (vente)

N/Réf : 2024/06-D-3354

Adresse à laquelle s'est effectuée la visite :	
11 IMPASSE DES CHENES (appt est) 83136 GAREOULT	
◆ Références cadastrales :	AB 87
◆ Date de la visite :	05/06/2024
◆ Type d'installation :	Fosse Toutes Eaux
◆ Matière :	Ne sait pas
◆ Dimension :	Ne sait pas
◆ Accessibilité de la fosse (couverture ouverte) :	Accessible // Fermé
◆ Niveau de boue :	Non constaté
◆ Date de la dernière vidange :	2019 non justifié
◆ Type d'épandage ou d'infiltration :	Ne sait pas
◆ Observations :	Néant

Commentaires

Avis défavorable - installation non conforme

Travaux obligatoires dans un délai d'1 an en cas de vente

Installation commune à deux logements : maison ouest et appartement est.

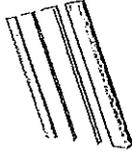
Ce type d'ouvrage ne correspond pas à la réglementation en vigueur. L'installation est classée incomplète : le peu d'éléments probants mis à notre disposition ne nous permet pas de définir le type, les dimensions ou l'emplacement de la partie « traitement » de la filière d'assainissement ainsi que la qualité de son fonctionnement.

Une réhabilitation de la filière, aux normes actuelles, est nécessaire, elle devient obligatoire dans un délai d'un an dans le cadre de la vente de l'habitation. Pour ce faire une étude « de définition des ouvrages d'assainissement non collectif » permettant d'appréhender la nature et la structure des sols rencontrés et de définir la filière à mettre en œuvre, devra être réalisée par un bureau d'études spécialisé. Cette étude à la parcelle ainsi que la demande d'installation devront être transmises au SPANC avant le début des travaux afin d'en valider le contenu.

Le Directeur Général des Services
Signé électroniquement



E. Martin



Agglomération
PROVENCE VERTE

BUREAU DE TRANSMISSION

Brignoles, le 7 juin 2024

<p>Direction Grand cycle de l'eau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ☎ 04 98 05 24 80 ✉ spanc@caprovenceverte.fr N/Réf : 2024/06-D-3354</p>	<p>*****</p> <p>CHEZ SELARL ACTAZUR RESIDENCE GIORDANENGO 27 AVENUE LAZARE CARNOT 83300 DRAGUIGNAN</p>
<p>Objet : Notification du rapport de visite d'une installation d'assainissement non collectif (appt)</p>	
<p>Madame,</p> <p>Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a effectué le 05 juin 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Une visite périodique sur installation existante. ☒ Une visite sur installation existante à la demande d'un tiers (mairie). ✓ Une visite sur installation existante à la demande d'un usager (avant vente). ☒ Un contrôle de conception pour une installation neuve ou à réhabiliter ☒ Un avenant de conception. ☒ Un contrôle de bonne exécution des travaux (conformité). ☒ Un contrôle de contre-visite. <p>Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport réalisé dans ce cadre.</p> <p>Conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Communautaire n°2021-398 en date du 10 décembre 2021, cette visite ne vous sera pas facturée.</p> <p>Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (spanc@caprovenceverte.fr 04 98 05 24 80) demeure à votre écoute pour tout renseignement concernant votre dossier.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.</p>	
<p style="text-align: right;">Le Directeur Général des Services Signé électroniquement</p> <div style="text-align: right;">  <p><i>Stella Martin</i></p> </div>	